

# ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

**rapport**  
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport de gestion du conseil d'administration</b> .....	<b>8</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes</b> .....	<b>15</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>19</b>
<i>bilan</i> .....	20
<i>actif</i> .....	20
<i>passif</i> .....	21
<i>hors-bilan</i> .....	22
<i>compte de résultat</i> .....	23
<i>annexes</i> .....	24
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	24
<i>évolution actif net</i> .....	28
<i>compléments d'information</i> .....	29
<b>inventaire</b> .....	<b>44</b>

<b>Commercialisateur</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris
<b>Société de gestion</b>	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Représenté par Gilles Dunand-Roux 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense Cedex
<b>Administrateurs</b>	Monsieur Thibault COUTURIER SPERARE représentée par Monsieur Antoine De Salins Madame Marie-Sophie L'HELIAS
<b>Président-directeur général</b>	Madame Maroussia ERMENEUX

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Actions des pays de l'Union Européenne.

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, AP, G, I et J :

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.

## Objectif de gestion

Echiquier Positive Impact Europe est une SICAV recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance ainsi que la qualité de leur politique sociale et environnementale et dont l'activité apporte des solutions aux enjeux du développement durable. L'objectif extra-financier est de minimiser les risques et de capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui ont de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

## Indicateur de référence

Compte tenu de son objectif de gestion, il n'existe pas d'indicateur de référence pertinent pour la SICAV. L'indicateur sélectionné ci-dessous n'est donc pas représentatif du profil de risque supporté par la SICAV mais est un indicateur de comparaison a posteriori.

La performance de la SICAV pourra être comparée avec l'indicateur de référence MSCI EUROPE NR . Ce dernier, utilisé uniquement à titre indicatif, est représentatif de l'évolution des marchés des actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI EUROPE NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions de l'Union Européenne.

La gestion d'Echiquier Positive Impact s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles la SICAV investit.

La sélection des valeurs s'appuie sur des critères financiers.

Une analyse fondamentale de chaque dossier est mise en oeuvre, et porte notamment sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Une analyse extra financière réalisée en interne par plusieurs gérants et analystes vient compléter l'analyse financière et concerne plus particulièrement pour cette SICAV, la gouvernance et les politiques mises en place par les sociétés en matière d'environnement et de ressources humaines.

Des entretiens avec les entreprises ont lieu de façon systématique afin d'évaluer ces politiques et donnent lieu à une notation développée en interne. L'analyse ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises pour chercher à minimiser les risques attachés à l'investissement.

Echiquier Positive Impact Europe intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

Echiquier Positive Impact Europe s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») qui sont les valeurs européennes de toutes tailles de capitalisation boursière ayant fait l'objet d'une notation ESG. Echiquier Positive Impact Europe applique trois filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum ainsi qu'une note minimum relative à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Ces notations sont déterminées par la société de gestion.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:

Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.

Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour la SICAV, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts/actionnaires.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en oeuvre dans la SICAV, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Echiquier disponible sur le site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

- Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, la SICAV se réserve la possibilité d'investir :
  - en titres de créances négociables réputés « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif
  - en actions d'OPCVM français et/ou européens et en actions de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10 %.

### **Les actifs (hors dérivés)**

#### Les actions :

Pour atteindre son objectif de gestion, Echiquier Positive Impact Europe est en permanence exposé entre 60% et 100% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

L'exposition maximale aux petites et moyennes capitalisations sera de 60%.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne doit rester accessoire. L'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union européenne doit rester accessoire.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité de la SICAV au PEA, la SICAV est investie à hauteur de 75 % en actions européennes.

### Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, la SICAV peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la SICAV sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.

- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **Investissement en parts d'autres Organismes de Placement Collectifs**

La SICAV ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. La SICAV peut investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

### **Les instruments dérivés**

Néant.

### **Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **Dépôts**

Néant.

### **Emprunts d'espèces**

La SICAV peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, la SICAV peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de taux**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

## **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

### **Souscripteurs concernés :**

- Action A : Tous souscripteurs
- Action AP : Tous souscripteurs
- Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels
- Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

### **Profil type de l'investisseur :**

La SICAV s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'une telle SICAV, risque élevé dû à l'investissement en actions européennes.

Echiquier Positive Impact Europe peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. La SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Echiquier Positive Impact Europe peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Positive Impact Europe dépend de la situation personnelle de l'actionnaire. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

## **Indications sur le régime fiscal**

Dominante fiscale : la SICAV est éligible au PEA.

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'action(s) de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat d'action(s) de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'action(s) de la SICAV.

La SICAV propose 5 catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US

Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR, 53, avenue d'Iéna 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 05/03/2010.*
- *Date de création de la Sicav : 16/10/2017.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Vous serez également appelés à vous prononcer sur :

- La nomination de Monsieur Bertrand MERVEILLE en qualité d'Administrateur ;
- Le renouvellement du mandat d'administrateur de la société SPERARE représentée par Monsieur Antoine de SALIN ;
- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thibault COUTURIER ;
- La nomination de Madame Faty DEMBELE en qualité d'Administrateur.
- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Maroussia ERMENEUX.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

Echiquier Positive Impact a réalisé en 2019 la meilleure performance de son histoire avec une performance annuelle de 32,9% contre un indice de référence (MSCI Europe) à 26.1%. La faible exposition aux valeurs décotées (15 à 20% tout au long de l'année) a été bénéfique tandis que les valeurs de croissance ont fortement surperformé, à la faveur de taux d'intérêt bas. Notre exposition aux entreprises du secteur des énergies renouvelables (NEOEN) et de l'efficacité énergétique des bâtiments (NIBE, LEGRAND et SPIE) s'est avérée très positive. Ces entreprises qui offrent des solutions aux Objectifs de Développement Durable 7 et 11 bénéficient d'une prise de conscience en faveur de la lutte contre le changement climatique qui soutient leurs ventes et attirent les investisseurs. Ces 4 valeurs figurent dans les dix plus forts contributeurs à la performance. Seules GUERBET et TARKETT ont affiché des contributions négatives mais assez limitées compte tenu de leur faible poids dans le portefeuille. Alors que l'écart de valorisation entre les valeurs décotées et celle de croissance atteint des niveaux élevés, nous restons plus que jamais attentifs à la valeur des choses et demeurons à l'affût de nouvelles opportunités dans des entreprises qui apportent des solutions tangibles aux grands défis sociaux et environnementaux. Cette année, les mouvements au sein de la SICAV auront été marqués notamment par l'entrée en portefeuille de KINGSPAN, PHILIPS ou encore TECAN. Du côté des sorties, l'année aura été marquée par la vente de nos titres en FAURECIA suite à des craintes sur le cycle automobile, CAPGEMINI suite à l'annonce de l'acquisition d'ALTRAN pour laquelle nous ne comprenons pas le rationnel stratégique, WESSANEN à la suite d'une offre publique d'achat ou encore NOVOZYMES.

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

## Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par Financière de l'Echiquier :

## Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour l'ensemble des fonds actions Financière de l'Echiquier, investis en Europe. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise (directeur des relations investisseurs, directeur financier, directeur du développement durable). Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Echiquier Positive Impact est un fonds qui sélectionne parmi les valeurs des fonds Financières de l'Echiquier, celles qui sont le mieux notées sur le plan environnemental et social. Les notes Sociale et de Gouvernance doivent par ailleurs être au minimum supérieur à la moyenne (5/10). Ce fonds a vocation à démontrer que l'on peut ajouter un filtre ISR plus contraignant sans détériorer la performance.

### **Politique ESG**

Dans le cadre du fonds ECHIQUEUR Positive Impact, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<http://www.fin-echiquier.fr/qui-sommes-nous/notre-approche-de-lisr>

### **Politique d'exécution des ordres**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com). Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

### Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K€ / Autres : 6 110 K€ (50 / 138)\*
- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K€ / Autres : 1 792 K€ (50 / 138)\*
- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K€ / Autres : 0 K€ (8/130)\*

RT : Risk Takers

\* Bénéficiaires effectifs

### Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

#### Le 6 février 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 13 décembre 2018 ;
- Administration de la société ;
- Changement de dénomination de la SICAV;
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire (date et lieu de la réunion, projet de l'ordre du jour et projet de texte des résolutions) ;
- Questions diverses.

**Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la directive SFTR.**

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE****Choix des modalités d'exercice de la direction generale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 16 octobre 2017 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019****NOM : Maroussia Ermeneux**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
SICAV ECHIQUIER	Administrateur

**NOM : Emmanuel Ravanas**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur
SEL ERAVANAS-AVOCAT	Gérant
SCI 77 bd Malesherbes	Gérant

**NOM : Thibault Couturier**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur
FONCIERE CHENELET	Membre du Conseil de Surveillance
CARDIF MULTI PLUS PERP	Membre du comité de surveillance

**NOM : Antoine De Salins**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur (représentant permanent de SPERARE)
SICAV PORTEURS D'ESPERANCE	Président du Conseil d'administration
SPERARE	Président

**NOM : Marie Sophie L'Helias**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT	Administrateur
KERING SA	Administrateur
AFRICA 50 (Casablanca)	Administrateur
LEADERXXCHANGE LLC (Washington)	Président

### **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous vous informons qu'une rémunération a été versée aux administrateurs sous forme de jetons de présence. Aucune autre rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

### **DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS**

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

**PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle constate que le nombre d'actions en circulation le 31 décembre 2019 s'établissait à :

- 377 452,503 sur l'Action A (FR0010863688) ;
- 25 658,441 sur l'Action AP (FR0013348190) ;
- 24 846,005 sur l'Action G (FR0013299294) ;
- 55 710,34 sur l'Action I (FR0013286911) ;
- 1 sur l'Action J (FR0013392438).

Au 31 décembre 2019, l'actif net s'élevait à 153 732 407,15 euros contre 68 024 312,20 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

A titre liminaire, il est rappelé que, conformément aux statuts de la SICAV et à la réglementation en vigueur, les sommes distribuables sont constituées :

- i. Du résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- ii. Des plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées de moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Dans un premier temps, l'Assemblée Générale constate, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au résultat sont négatives et s'élèvent à :

- 342 902,98 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

- D'affecter au compte de capital - 436 369,31 euros

Pour la catégorie d'action AP (FR0013348190) :

- D'affecter au compte de capital - 33 551,96 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :

- D'affecter au compte de capital 550,39 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286911) :

- D'affecter au compte de capital 126 474,38 euros

Pour la catégorie d'action J (FR0013392438) :

- D'affecter au compte de capital -6,48 euros

L'Assemblée Générale constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les sommes distribuables afférentes au plus et moins nettes réalisées sont s'élèvent à -1 530 521,45 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'action A (FR0010863688) :

- D'affecter au compte de capital -839 166 euros

Pour la catégorie d'action AP (FR0013348190) :

- D'affecter au compte de capital -27 293,20 euros

Pour la catégorie d'action G (FR0013299294) :

- D'affecter au compte de capital -29 176,32 euros

Pour la catégorie d'action I (FR0013286911)

- D'affecter au compte de capital -634 872,66 euros

Pour la catégorie d'action J (FR0013392438) :

- D'affecter au compte de capital -13,27 euros

Par ailleurs, conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'administrateur Monsieur Bertrand MERVEILLE pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2025.

Monsieur MERVEILLE a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société SPERARE arrive à échéance, décide de le renouveler pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2025.

SPERARE a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### **SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Thibault COUTURIER arrive à échéance, décide de le renouveler pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2025.

Monsieur Thibault COUTURIER a fait savoir à l'avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur Madame Faty DEMBELE pour une durée de six années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2025.

Madame Faty DEMBELE a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### **HUITIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Maroussia ERMENEUX arrive à échéance, décide de le renouveler pour une durée de 6 ans. Ce mandat prendra donc fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2025.

Madame Maroussia ERMENEUX a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi pour l'exercice du mandat d'administrateur.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant annuel des jetons de présence versés aux administrateurs à 40 000 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

# rapport du commissaire aux comptes

SICAV  
ECHIQUIER POSITIVE  
IMPACT EUROPE

Exercice clos le 31  
décembre 2019

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SICAV  
ECHQUIER POSITIVE  
IMPACT EUROPE

Exercice clos le 31  
décembre 2019

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**SICAV  
ECHQUIER POSITIVE  
IMPACT EUROPE**

*Exercice clos le 31  
décembre 2019*

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au

**SICAV  
ECHIQUIER POSITIVE  
IMPACT EUROPE**

*Exercice clos le 31  
décembre 2019*

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, le 10 avril 2020*

Le commissaire aux comptes

**Mazars :**



---

Gilles DUNAND-ROUX

---

# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>138 372 421,09</b>	<b>62 974 608,56</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	136 371 953,86	61 258 608,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	2 000 467,23	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	1 716 000,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>147 617,21</b>	<b>1 801 430,69</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	147 617,21	1 801 430,69
<b>Comptes financiers</b>	<b>15 288 180,84</b>	<b>5 068 656,99</b>
Liquidités	15 288 180,84	5 068 656,99
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>153 808 219,14</b>	<b>69 844 696,24</b>

# BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	155 605 831,58	69 651 344,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 530 521,45	-1 555 752,65
• Résultat de l'exercice	-342 902,98	-71 279,81
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>153 732 407,15</b>	<b>68 024 312,20</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>75 811,99</b>	<b>1 820 384,04</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	75 811,99	1 820 384,04
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>153 808 219,14</b>	<b>69 844 696,24</b>

# HORS-bilan

31.12.2019

31.12.2018

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 775,22	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 159 148,88	757 664,20
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 161 924,10</b>	<b>757 664,20</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-46 191,94	-15 042,02
• Autres charges financières	-578,21	-213,82
<b>Total (II)</b>	<b>-46 770,15</b>	<b>-15 255,84</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 115 153,95</b>	<b>742 408,36</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 574 360,12	-891 048,62
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-459 206,17</b>	<b>-148 640,26</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	116 303,19	77 360,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-342 902,98</b>	<b>-71 279,81</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### Méthode d'évaluation

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### Modalités pratiques

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.

- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.





- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Actions A, AP, G, I et J :

Affectation du résultat net : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation.


**2 évolutionactif net**

Devise	31.12.2019	31.12.2018
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>68 024 312,20</b>	<b>25 155 741,68</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	98 064 421,82	78 157 346,56
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-38 692 839,15	-23 748 896,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 076 571,50	499 492,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 589 655,37	-1 643 687,48
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-228 149,53	-159 839,64
Différences de change	848 541,08	-117 950,18
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	26 688 410,77	-9 969 254,64
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	17 405 962,88	-9 282 447,89
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 282 447,89	686 806,75
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-459 206,17	-148 640,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>153 732 407,15</b>	<b>68 024 312,20</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 000 467,23	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	2 000 467,23	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	15 288 180,84
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	2 000 467,23	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 288 180,84	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	SEK	CHF	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 788 620,62	9 210 207,72	7 730 639,05	7 419 498,95
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	11 211,87	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>147 617,21</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	136 405,34
Coupons a recevoir	11 211,87
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>75 811,99</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	49 394,27
RACHAT à payer	26 417,72
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

## 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010863688	235 052,041	47 856 910,58	153 866,777	31 703 164,25
Action AP / FR0013348190	26 170,294	2 667 967,08	512,853	53 433,97
Action G / FR0013299294	20 682,123	2 266 347,12	6 264,37	630 366,09
Action I / FR0013286911	41 706,916	45 273 197,04	6 395,7	6 305 874,84
Action J / FR0013392438	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		415,53		-
Action AP / FR0013348190		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		415,53		-
Action AP / FR0013348190		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010863688		-		-
Action AP / FR0013348190		-		-
Action G / FR0013299294		-		-
Action I / FR0013286911		-		-
Action J / FR0013392438		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010863688	1,80
Action AP / FR0013348190	2,39
Action G / FR0013299294	1,20
Action I / FR0013286911	1,00
Action J / FR0013392438	0,74

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

Action A / FR0010863688	-
Action AP / FR0013348190	-
Action G / FR0013299294	-
Action I / FR0013286911	-
Action J / FR0013392438	12,15

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-342 902,98	-71 279,81
<b>Total</b>	<b>-342 902,98</b>	<b>-71 279,81</b>

Action A / FR0010863688	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-436 369,31	-174 699,41
<b>Total</b>	<b>-436 369,31</b>	<b>-174 699,41</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action AP / FR0013348190	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33 551,96	-1,21
<b>Total</b>	<b>-33 551,96</b>	<b>-1,21</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action G / FR0013299294	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	550,39	3 179,32
<b>Total</b>	<b>550,39</b>	<b>3 179,32</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action I / FR0013286911	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	126 474,38	100 241,49
<b>Total</b>	<b>126 474,38</b>	<b>100 241,49</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action J / FR0013392438	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-6,48	-
<b>Total</b>	<b>-6,48</b>	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 530 521,45	-1 555 752,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 530 521,45</b>	<b>-1 555 752,65</b>

Action A / FR0010863688	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-839 166,00	-1 134 920,19
<b>Total</b>	<b>-839 166,00</b>	<b>-1 134 920,19</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action AP / FR0013348190	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-27 293,20	-1,76
<b>Total</b>	<b>-27 293,20</b>	<b>-1,76</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0013299294	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-29 176,32	-21 070,19
<b>Total</b>	<b>-29 176,32</b>	<b>-21 070,19</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0013286911	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-634 872,66	-399 760,51
<b>Total</b>	<b>-634 872,66</b>	<b>-399 760,51</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392438	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13,27	-
<b>Total</b>	<b>-13,27</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices**

Date de création de la Sicav : 16/10/2017.

Devise					
EUR	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actif net</b>	<b>153 732 407,15</b>	68 024 312,20	25 155 741,68	1 121 601,54	792 684,02

Action A / FR0010863688	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>377 452,503</b>	296 267,239	104 597,946	6 805,704	5 001
<b>Valeur liquidative</b>	<b>222,44</b>	167,39	193,65	164,8	158,5
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-3,37</b>	-4,42	2,78	-0,01	7,52

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action AP / FR0013348190	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>25 658,441</b>	1	1 702,776	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>108,59</b>	82,38	101,68	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-2,37</b>	-2,97	-0,20	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

Action G / FR0013299294	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>24 846,005</b>	10 428,252	4 800	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>118,22</b>	88,43	984,81	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-1,15</b>	-1,71	-3,15	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0013286911	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2019</b>	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>55 710,34</b>	20 399,124	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 149,61</b>	858,22	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-9,12</b>	-14,68	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392438	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1</b>	1	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 329,36</b>	1 000,00	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-19,75</b>	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	40 600,00	5 123 720,00	EUR	3,33
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	50 700,00	3 690 960,00	EUR	2,40
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	11 900,00	3 138 030,00	EUR	2,04
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	46 020,00	4 130 424,64	GBP	2,69
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	98 046,00	3 762 025,02	EUR	2,45
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	26 500,00	3 883 575,00	EUR	2,53
FR0000073793	DEVOTEAM	PROPRE	25 945,00	2 451 802,50	EUR	1,59
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	226 700,00	4 193 950,00	EUR	2,73
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	63 400,00	2 618 420,00	EUR	1,70
GB0004052071	HALMA PLC	PROPRE	145 300,00	3 627 571,23	GBP	2,36
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	110 800,00	2 250 348,00	EUR	1,46
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	46 700,00	5 188 370,00	EUR	3,37
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	61 600,00	3 354 120,00	EUR	2,18
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	32 000,00	3 715 200,00	EUR	2,42
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	93 000,00	4 047 360,00	EUR	2,63
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	55 900,00	4 060 576,00	EUR	2,64
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	9 550,00	3 102 406,09	CHF	2,02
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	16 700,00	4 408 800,00	EUR	2,87
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	36 500,00	3 982 150,00	EUR	2,59
FR0011675362	NEOEN SPA	PROPRE	194 800,00	6 019 320,00	EUR	3,92
SE0008321293	NIBE INDUSTRIER AB SHS B	PROPRE	272 400,00	4 213 160,13	SEK	2,74
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	76 100,00	3 937 699,40	DKK	2,56
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	204 000,00	3 487 652,65	GBP	2,27
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	255 900,00	5 747 514,00	EUR	3,74
GB0007323586	RENISHAW	PROPRE	57 200,00	2 542 972,10	GBP	1,65

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	42 400,00	5 101 568,00	EUR	3,32
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	24 000,00	3 544 800,00	EUR	2,31
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	203 000,00	3 686 480,00	EUR	2,40
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB	PROPRE	552 300,00	4 997 047,59	SEK	3,25
FR0004188670	TARKETT - W/I	PROPRE	165 900,00	2 388 960,00	EUR	1,55
CH0012100191	TECAN GROUP N	PROPRE	18 500,00	4 628 232,96	CHF	3,01
NL0000388619	UNILEVER NV	PROPRE	85 800,00	4 395 534,00	EUR	2,86
FI0009900682	VAISALA OY A	PROPRE	22 000,00	698 500,00	EUR	0,45
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	20 800,00	3 481 799,55	USD	2,26
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	126 590,00	3 291 340,00	EUR	2,14
FR0011981968	WORLDFLINE	PROPRE	55 100,00	3 479 565,00	EUR	2,26
<b>Total Action</b>				<b>136 371 953,86</b>		<b>88,71</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>136 371 953,86</b>		<b>88,71</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-26 417,72	EUR	-0,02
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	15 288 180,84	EUR	9,94
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	136 405,34	EUR	0,09
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>15 398 168,46</b>		<b>10,02</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-33 061,38	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-1 462,09	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-765,57	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-14 092,86	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,22	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-12,15	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-49 394,27</b>		<b>-0,03</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>15 348 774,19</b>		<b>9,98</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets precomptes.</b>						
FR0125951527	CNH INDUSTRIAL FINA ZCP 29/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 171,21	EUR	0,65

## ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0125973505	LEGRAND FRANCE ZCP 31/01/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 000 296,02	EUR	0,65
<i>Total Interets precomptes.</i>				<b>2 000 467,23</b>		<b>1,30</b>
<i>Total Creances negociables</i>				<b>2 000 467,23</b>		<b>1,30</b>
<i>Coupons</i>						
<i>Action</i>						
GB0004052071	HALMA PLC	ACHLIG	145 300,00	11 211,87	GBP	0,01
<i>Total Action</i>				<b>11 211,87</b>		<b>0,01</b>
<i>Total Coupons</i>				<b>11 211,87</b>		<b>0,01</b>
<b>Total ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE</b>				<b>153 732 407,15</b>		<b>100,00</b>